



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
DE LA MRC DE  
RIVIÈRE-DU-LOUP

37, rue Delage  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3P2  
Téléphone : 418 862-5243  
Courriel : info@monreseau.rdl.com

Rivière-du-Loup, le jeudi 28 novembre 2024

Monsieur Antoine Morissette  
Président de la commission d'enquête  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
140, Grande Allée Est  
Bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna**

Monsieur,

La présente fait suite à l'audience publique s'étant déroulée le 28 octobre dernier dans le cadre de la séance du BAPE en lien avec l'objet cité en rubrique. Ainsi, à la suite des diverses présentations, et tel que prévu par le mécanisme consultatif en cours, nous souhaitons vous partager notre position, nos commentaires ainsi que notre perception quant à certains éléments qui doivent être pris en compte dans l'analyse de cette requête.

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup (CCMRCRDL) pourrait être favorable au projet proposé par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie qui vise un programme de dragage d'entretien durant lequel trois dragages sont prévus sur une période de 10 ans. Nous croyons que les éléments de mise en œuvre et les diverses considérations, dont les mesures d'atténuation, contribueraient à la poursuite et à la pérennité des activités économiques au port de Gros-Cacouna.

Malgré le fait que l'objet principal de la consultation porte essentiellement sur le plan de dragage d'entretien pour le port de Gros-Cacouna, il n'en demeure pas moins que la décision qui sera rendue engendrera des impacts considérables, notamment si la traverse de Rivière-du-Loup se voit contrainte de poursuivre ses activités à cet endroit.

Rappelons qu'à l'été 2021, la CCMRCRDL a réalisé un sondage afin que ses membres puissent s'exprimer sur l'avenir de la traverse de Rivière-du-Loup–Saint-Siméon. Ceux-ci se sont prononcés en faveur de la poursuite des activités de la traverse dans le secteur de Rivière-du-Loup; c'est donc cette même position que nous représentons et qui est sous-jacente à nos propos. Bien que nous comprenions que les discussions ne soient pas

relatives à ce dossier prioritaire à la fois pour notre région et notre communauté d'affaires, nous tenons à mettre en lumière les aspects écologiques, environnementaux, sociaux et économiques qui pourraient avoir des impacts cruciaux sur le projet initial actuellement à l'étude. Nous avons pris connaissance du point **1.6 Aménagements connexes** du **Résumé de l'étude d'impacts** déposé par la Société portuaire; il y est mentionné qu'advenant une telle décision, les autorisations environnementales requises seraient demandées spécifiquement pour ce projet.

Nous sommes en accord avec cette suggestion, mais permettez-nous une question : comment seront mesurés précisément les impacts que pourraient avoir ces autres aménagements connexes sur le plan du dragage d'entretien qui est à l'étude?

Dans le cas d'une telle décision du gouvernement du Québec, et malgré ce qui précède, comment peut-on prétendre que le niveau de dragage du port de Gros-Cacouna demeurera le même que celui initialement prévu sachant que huit traversées quotidiennes peuvent être réalisées en haute saison? Malgré l'intervention d'autorisations environnementales indépendantes en cas d'aménagements connexes, il n'empêche que la décision de déménager la traverse vers Gros-Cacouna entraînera assurément des contrecoups substantiels pour l'écosystème marin et une incidence sur la vie des mammifères, notamment sur le plan du bruit subaquatique engendré par un achalandage fluvial plus important. Nul besoin de vous rappeler qu'un important site d'observation des mammifères marins et la présence de la pouponnière de bélugas se trouvent aussi à proximité de ce site précis.

Qu'on le veuille ou non, les changements climatiques provoqueront également davantage de dragage, et ce, peu importe l'emplacement des activités maritimes, sur la rive sud. Le dragage réside au cœur des interventions qui seront à prioriser afin d'assurer l'utilisation sécuritaire de nos installations portuaires et devra être pris en compte dans tous les projets à venir, de pair avec son impact financier considérable.

Le dragage est nécessaire et le sera pour de nombreuses années à venir. Bien que les sédiments marins soient déposés dans des sites prévus et réglementés, les études démontrent qu'une partie de ceux-ci reviennent toujours par les vagues du large. Nous ne pouvons empêcher la nature de faire son œuvre; en ce sens, il nous faut aussi analyser toutes les mesures d'atténuation pouvant être mises en place à court et à moyen terme. À cette fin, nous considérons l'idée de revalorisation des sédiments marins comme étant une avenue prometteuse.

Nous sommes d'avis que nous ne pouvons faire autrement que de se rallier à la position qui est la plus viable, la plus cohérente et la plus responsable pour notre milieu, soit celle de poursuivre cette pratique, tout en maintenant nos acquis actuels au profit de la pérennité et de la diversité de notre économie locale.

Fondée il y a plus de 133 ans, la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup a pour mission d'orienter, de rassembler et de représenter ses membres afin de participer au développement responsable du milieu socio-économique régional et c'est en ce sens que nous réitérons notre volonté sincère de contribuer à son expansion économique.

En vous remerciant de l'attention et de l'accueil que vous porterez à la présente correspondance, nous vous prions, Monsieur, de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.



Sophie Clavelier  
Présidente du conseil d'administration



Claudette Migneault  
Présidente-directrice générale

c.c. : Membres du conseil d'administration de la CCMRCRDL  
Madame Suzanne Rhéaume, mairesse, municipalité de Cacouna  
Monsieur Marc-Antoine Côté, Auberge de la Pointe  
Monsieur Gilles Lortie, Hôtel Universel  
Monsieur Charles Pomerleau, Restaurant St-Hubert  
Monsieur Steve Michaud, FF Soucy  
Monsieur Frederick Soucy, Soucy Industriel